



Conseil de sécurité

Distr. générale
13 septembre 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 11 septembre 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à la lettre datée du 9 août 2013 ([S/2013/474](#)) par laquelle María Cristina Perceval a, en sa qualité de Présidente du Conseil de sécurité, appuyé ma proposition de nommer Mandiaye Niang juge permanent du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994, en remplacement de la juge Andrézia Vaz, qui a démissionné le 31 mai 2013.

J'ai reçu du Président de l'Assemblée générale une lettre allant dans le même sens (voir annexe). Par conséquent, je nomme M. Niang juge permanent du Tribunal pénal international pour le Rwanda avec effet immédiat. Conformément au paragraphe 2 de l'article 12 *bis* du Statut du Tribunal, M. Niang siégera jusqu'à l'expiration du mandat qui était celui de la juge Vaz. En application de la résolution [2080 \(2012\)](#) du Conseil de sécurité, le Juge Niang sera par conséquent en fonctions jusqu'au 31 décembre 2014 ou jusqu'à l'achèvement de toutes les affaires dont il est saisi, si celui-ci intervient à une date antérieure.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

J'ai l'honneur de me référer à votre lettre datée du 6 août 2013 concernant la nomination de Mandiaye Niang en remplacement de la juge Andrézia Vaz, qui a démissionné de ses fonctions de juge du Tribunal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1994.

En application du paragraphe 2 de l'article 12 *bis* du Statut du Tribunal international, j'ai examiné les qualifications de M. Niang et je suis heureux de vous informer que je souscris à la nomination proposée.

(Signé) Vuk Jeremić
